

L'EMPLOI

LA RÉDUCTION DES PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, par suite des réductions annoncées au titre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada, le collège Connestoga, dont l'administration centrale se trouve à Kitchener-Waterloo, et d'autres collèges communautaires de l'Ontario devront interrompre brusquement leurs cours au beau milieu du programme anéantissant ainsi les espoirs des stagiaires de trouver un emploi. Parmi les cours interrompus beaucoup ont toujours débouché sur un emploi avec l'aide importante des industriels locaux. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre invite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à expliquer au Parlement pourquoi ces programmes ont été annulés, au moment même où le taux de chômage est élevé et où l'on manque de main-d'œuvre qualifiée.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GRAIN

L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS TOUCHÉS PAR L'EMBARGO SUR LES EXPORTATIONS VERS LA RUSSIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque, moi aussi, les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que l'on n'a pas encore décidé du montant que l'on accordera aux producteurs céréaliers des Prairies pour les dédommager des pertes qu'ils ont subies en raison de l'embargo sur les céréales expédiées à la Russie, et étant donné que les taux d'intérêt et les coûts initiaux auxquels doivent faire face les producteurs sont toujours très élevés, je propose, appuyé par le député de Mackenzie (M. Korchinski):

Que le cabinet décide immédiatement du montant des indemnités à verser et qu'il prenne des dispositions pour que les chèques soient postés d'ici dix jours afin que les producteurs aient de l'argent pour acheter leurs graines de semence.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS DE TRAVAIL

ON DEMANDE D'APPUYER LE DROIT DES PÊCHEURS À NÉGOCIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, étant donné que les pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Nouvelle-Écosse se voient même actuellement privés de leurs droits fondamentaux de négociation collective par la législation rétrograde qui existe dans ce domaine et étant donné que les pêcheurs du Nouveau-Brunswick manifestent en ce moment de façon pacifique pour que le

Questions orales

gouvernement provincial modifie sa législation, je propose donc, appuyé par le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker):

Que la Chambre exprime sa solidarité envers les pêcheurs de provinces maritimes et appuie leur droit d'obtenir par la négociation un juste prix pour leurs prises.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PROCÉDURE CONCERNANT LES QUESTIONS ÉCRITES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je voudrais présenter une motion qui à mon avis pourrait fort bien obtenir le consentement unanime de la Chambre car elle reprend des sentiments déjà exprimés par les porte-parole de tous les partis.

Étant donné que hier soir, et à d'autres occasions, le secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Collette) a proposé ce qui a d'ailleurs été accepté par les porte-parole des partis d'opposition que des améliorations pourraient être apportées au Règlement de la Chambre en ce qui concerne les questions écrites, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que les articles du Règlement et les usages de la Chambre des communes qui se rapportent aux questions écrites soient renvoyés pour étude au comité permanent sur la procédure et l'organisation et que l'on enjoigne ledit comité à transmettre ses recommandations à la Chambre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

LA CONSTITUTION

L'OUVERTURE DES AUDIENCES DE LA COUR SUPRÊME—LE RETRAIT DE LA RÉOLUTION CONSTITUTIONNELLE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre par l'entremise de la présidence. Le premier ministre sait que la Cour suprême du Canada vient de fixer au 28 avril le début de ses audiences visant à déterminer si l'adoption de la résolution constitutionnelle relève de la seule compétence du Parlement. Pour éviter le risque que le Parlement n'agisse illégalement et au mépris de nos propres coutumes, le premier ministre est-il disposé à respecter la coutume canadienne et à retirer sa résolution jusqu'à ce que le tribunal ait décidé si le Parlement a le droit d'adopter une telle résolution?